



Erreur de montant sur facture

Par **Endorphines**, le **28/06/2014** à **09:39**

Bonjour,

Hier j'ai acheté un canapé dans un magasin de meubles, il n'était pas soldé. Le vendeur m'a proposé la carte fidélité du magasin pour bénéficier de 20% de réduction. Finalement je n'ai pas pu bénéficier de la carte de fidélité sous prétexte que je suis en CDD d'un an et non pas en CDI (est-ce légal d'ailleurs ?).

Donc je paye mes articles en caisse sans la carte de fidélité.

En arrivant chez moi et en relisant le ticket de caisse je constate que la réduction de 20% a quand même été appliquée sur le canapé sous le nom "solde" alors qu'il n'était pas soldé à la base.

Peuvent-ils me réclamer le paiement de cette remise ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **moisse**, le **29/06/2014** à **10:12**

Bonjour,

[citation]sous prétexte que je suis en CDD d'un an et non pas en CDI (est-ce légal d'ailleurs ?).

[/citation]

Tout est permis dans ce domaine, sauf ce qui est contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

[citation]Peuvent-ils me réclamer le paiement de cette remise ?

[/citation]

Non.

Tout au plus, en prétextant une erreur restant à démontrer, le commerçant pourrait demander judiciairement la résolution de la vente.

Par **Endorphines**, le **29/06/2014** à **22:55**

Ok ! Merci beaucoup pour votre réponse Moisse !